

une proposition d'affaires à quelqu'un. Le travailleur moyen est celui qui paie le gros des impôts sur le revenu. Le gouvernement nous propose de lui permettre de déduire \$150 sans qu'il ait à produire de reçus.

Quand j'ai travaillé dans les mines, j'ai dû m'acheter des barettes, des bottes, des gants et du matériel absolument nécessaire, mais je n'ai pu en déduire le coût, à titre de dépenses légitimes, de mon impôt sur le revenu. Si une importante société devait acheter du matériel spécial aujourd'hui, il ne fait pas l'ombre d'un doute qu'elle en déduirait le coût. Un cultivateur peut déduire ses dépenses, mais, quand il s'agit du travailleur moyen qui reçoit une formule T-4, il ne peut rien déduire à part les dégrèvements accordés par le gouvernement.

Le citoyen ordinaire jugera que l'exemption de \$150 ne constitue pas une concession de grande valeur. Cela représente à peu près la moitié du prix d'une scie mécanique, de quatre ou cinq joints de remplacement ou d'un vilebrequin de bonne qualité. La belle affaire. Le gouvernement aurait pu décider de taxer au pro rata ou de continuer avec le système actuel parfaitement injuste dont le travailleur fait les frais dans presque tous les secteurs.

• (5.50 p.m.)

Je ne peux me rappeler une seule fois où le travailleur a été favorisé par le ministère du Revenu. J'ai entendu parler d'un cas l'autre jour, il était question d'une jeune fille de 17 ans qui voyageait avec une autre famille et qui n'a pas pensé à faire une déclaration en douane. En fait, il s'agissait de marchandises représentant une valeur de \$23. Ces articles ont été saisis et on lui a imposé une amende de \$9. Ils ont également saisi l'automobile et il a fallu payer une somme de 10 dollars pour la récupérer. C'est une bonne manière d'obtenir de l'argent à bon compte. L'homme qui conduisait l'automobile, son oncle, n'a pas pensé qu'il pouvait réclamer l'exemption pour elle du fait qu'il s'agissait d'une enfant. Elle a dû payer une amende de 9 ou 10 dollars pour des marchandises d'une valeur de \$23. Si quelque homme d'affaires important essayait de rapporter en fraude—je suis au courant de plusieurs cas—des marchandises d'une valeur de \$5,000, \$6,000 ou même de \$20,000, il pourrait s'en tirer par quelques arrangements, il paierait la moitié ou le quart de l'amende et pourrait même s'en tirer avec la promesse de ne pas recommencer. Pour le simple travailleur, aucun arrangement n'est possible. Chose surprenante, ce sont les gens modestes qui ont le plus à dire lors des élections, mais ils sont incapables ou refusent de prendre des décisions pour eux-mêmes.

Aussi, c'est le genre de réforme fiscale que nous obtenons. Elle encourage les gens modestes à voter contre eux-mêmes et, à vrai dire, personne ne souffrira malgré les cris que les députés conservateurs profèrent en ce moment. Sans aucun doute, je pourrais rattacher certaines choses qui ont été dites à la modification proposée, sur le terrain du plein emploi. Je pense que le plein emploi est un critère. Je pense que tout ministre des Finances qui estimerait que le mieux est moins que le plein emploi à tout le moins négligerait le devoir que lui impose sa fonction. Ceux qui relèvent aujourd'hui de l'assistance sociale, qui touchent des prestations d'assurance-chômage, des pensions d'invalidité, et ceux qui appartiennent, dirions-nous, à une catégorie de gens qui devraient au moins avoir atteint un niveau de vie leur assurant au plus un

revenu annuel de base minimum, ne paient pas et ne devraient pas payer d'impôt sur le revenu.

J'en suis sûr, il se trouvera toujours des gens dans cette catégorie. Mais une situation comme celle de Cornwall où, selon le reportage de l'autre soir à Radio-Canada, la moyenne de chômage est de 22 p. 100, ne sert assurément pas les intérêts du pays. A mon avis, aucune forme de chômage ne sert les intérêts d'un pays. Et lorsqu'un secteur de la population ne paie pas d'impôts, évidemment ceux qui en paient doivent verser davantage et aussi assurer la subsistance de ceux qui ne trouvent pas d'emploi.

Nous sommes engagés dans un chômage orienté par le gouvernement, et d'une ampleur que notre pays n'a jamais connue jusqu'ici. Pendant certaines périodes, le gouvernement, ayant décidé de réduire le chômage, a poursuivi cet objectif à titre de politique. Toutefois, au Canada, du moins, jamais, à ma connaissance, comme politique, le gouvernement n'avait décidé de faire chômer un vaste secteur de la population simplement pour qu'il y ait un moindre pouvoir de dépenses, moins d'argent en circulation, moins de dollars à la recherche des marchandises, pour pouvoir instaurer une réforme à l'égard de l'inflation. Cette façon de penser suit la théorie d'Adam Smith. On l'avait abandonnée depuis longtemps.

Il est intéressant de noter, en étudiant le profil des dépenses effectuées par les jeunes d'aujourd'hui et par ceux qui bénéficient à un titre quelconque d'une aide sociale, que ces dépenses ne se rangent pas dans la catégorie de celles qui permettent de combattre l'inflation. Bon nombre de ces achats ont un caractère inflationniste et ils sont en grande partie responsables du problème. L'habitation en est certainement un exemple, car c'est probablement l'une des tendances les plus inflationnistes que l'on note aujourd'hui. Elle est inflationniste parce que les gens ont tout simplement besoin de se loger et qu'ils sont disposés à payer des prix exorbitants. Voilà, si l'on s'intéresse à des programmes de travaux d'hiver ou à tout autre programme, un domaine qui ne requiert que de petits investissements, car il ne faut pas beaucoup pour que les intéressés démarrent; on réduirait ainsi les taux d'intérêt en fournissant une garantie aux institutions de prêts qui disposent d'un surplus de numéraire, afin de les encourager à se lancer dans le domaine de l'habitation. Une telle politique modifierait considérablement la situation de l'emploi si elle parvenait, vers la fin de l'an prochain, à augmenter le nombre des logements de façon à répondre aux besoins croissants du pays et à réduire le nombre des logements vieux et impropres à l'habitation, comme on en a dénombré au cours des dix dernières années.

Une réforme fiscale réclame, à mon avis, qu'on tienne compte des mesures propres à stabiliser l'économie nationale, à rattacher cette économie à la nation ainsi qu'à la production et aux économies des autres pays, tout en pourvoyant à l'emploi dans les secteurs où un besoin social se fait sentir.

Je me référerai au discours du député de Duvernay (M. Kierans) dans lequel il a dit qu'un gouvernement ferait preuve de sottise s'il accordait des fonds pour accroître le potentiel des industries auxquelles il a fourni, quelque temps plus tôt, les moyens de s'établir. En examinant notre situation économique dans le cadre de l'amendement proposé, on devrait en définitive accepter cet amendement, revoir la situation économique et prendre alors les mesures appropriées à cet égard.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)